

CONSEIL D'ADMINISTRATION FFVOILE

DU 21 NOVEMBRE 2009

Présents : Jean Pierre Champion – Dominique Tincelin - Jean Claude Méric - Henry Bacchini – Jean Pierre Churet - Jean Kerhoas – Olivier Bovyn – Jean-Pierre Cordonnier – Jean-Christophe Cour – Yves-Michel Daunar - Michel Duclot – Christine Fourichon - Cédric Fraboulet - Philippe Fourrier –Cédric Fraboulet – Jean-François Guillaumin – Denis Horeau - M Th Lannuzel Jourdas – Claude Le Bacquer – Pierre Mahaut – Bernard Meurgey – Nathalie Peberel – Christian Peyras - Daniel Pillons - Denis Rebufat - Eliane Serve - Jean Luc Staub

Invités : Eric Marliot - Bernard Bonneau - Marc Bouvet – Bernard David - Jacques Cathelineau - Henri Giraud - Philippe Gouard - Jean Luc Paulou - Jean-Luc Denechau - Sylvie Lasseaux

Excusés : Paul Adam – Florence Bellet – Marc Cardon – Catherine Chabaud – René Gaudino – Loïc Peyron – Paul Roussange – Serge Raphalen (représenté par JP Cordonnier)

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du PV du 17/06/2009 – document joint .

2) Questions/Réponses aux membres du Bureau Exécutif

3) Présentation du document d'élaboration de la politique générale de la Fédération, comprenant la Convention d'Objectifs, servant de référence dans l'avenir tant au niveau national que régional

4) Vie fédérale

4-1/ Trésorerie - Finances – D TINCELIN

4-1-1/ Révision du budget FFVoile (document à venir),

4-1-2/ Information sur le budget prévisionnel 2010.

4-2/ Vie Fédérale – JC MERIC

4-2-1/ Suite à donner sur la mise sous tutelle du CDVoile 85 (document joint).

4-2-2/ Dates des prochains CA.

4-2-3/ Nomination du nouveau président du Conseil Fédéral d'Appel antidopage (document joint).

4-2-4/ Affiliations des membres associés (association de classe).

5/ ORGANIGRAMME OPERATIONNEL (document projeté).

6/ DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT – J. KERHOAS.

6.1/ Diffusion du guide « Animer l'Ecole de Sport».

6.2/ Point sur les actions du département Développement.

7/ DEPARTEMENT VOILE LEGERE – JP CHURET

7.1/ Championnat du Monde Junior ISAF 2010 – Règlement de sélection (document joint).

7.2/ Modification des titres du Championnat de France de Voile Dériveurs, Quillards de Sport et Catamarans avec la création à partir de 2010, de 4 titres Inter-séries Open* pour les pratiques Dériveur Double, Dériveur Solitaire, Quillard de Sport et Catamaran (document joint).

7.3/ Prise en compte des résultats des licenciés étrangers dans tous les Classements Nationaux et régionaux gérés par la FFVoile (document joint).

7.4/ Modification du règlement des Classements Nationaux et Régionaux Individuels Fédéraux consécutivement à l'établissement du règlement pour la prise en compte des licenciés étrangers dans tous les Classements Nationaux et Régionaux gérés par la FFVoile (document joint).

7.5/ Demande de délégation au BE pour la réactualisation annuelle dans les différents Groupe de la liste des

Compétitions prises en compte pour la Division Internationale du Classement National Individuel Fédéral (document joint).

- 7.6/ Réécriture de l'article VI-2, pour une meilleure lisibilité, du Règlement des Championnats de France de Voile « Classiques » Tour (document joint).
- 7.7/ Réactualisation annuelle des règlements des « Classiques » Tours déjà créés : Nombre d'étapes et nombre d'étapes prises en compte, dates, lieu et coefficient de chacune des étapes (document joint).
- 7.8/ Création d'un Championnat de France Minimes sur « Flotte Collective » avec attribution d'un titre de Champion de France Minimes sur O'pen Bic (document à venir).
- 7.9/ Modification de la tranche d'âge pour les titres 293 OD fille et garçon, au Championnat de France Espoirs Glisse à partir de 2010 (document joint).
- 7.10/ Règlement Championnats de France Voile en entreprise (document joint).

8/ DEPARTEMENT HABITABLE – H BACCHINI

- 8.1/ Règlement du Championnat de France de Voile Interséries des Croiseurs Légers – (document joint).
- 8.2/ Règlement du Championnat de France de Voile Interséries de Course Côtière (document joint)
- 8.3/ Règlement du Championnat de France de Voile féminin de Match Racing (document joint).
- 8.4/ Règlement du Championnat de France de Voile Espoirs de Match Racing (document joint).
- 8.5/ Règlement du Championnat de France Equipage 2010 (résolution à venir).

9/ HAUT NIVEAU

- 9.1/ Information sur le collectif Equipe de France et sur le groupe France Espoirs (document joint).

10/ DIRECTION TECHNIQUE

- 10.1/ Validation de la demande de subvention CNDS ainsi que le projet d'investissement et le plan de financement correspondant – documents joints (2 mn)

11/ MISSION FORMATION – M DUCLOT

- 11.1/ Compte rendu du conseil de perfectionnement des Formations (document à venir).
- 11.2/ Point d'étape des délivrances de certifications par la FFVoile en 2009 (document à venir).
- 11.3/ Etat des conventions de formation avec les universités (document à venir).
- 11.4/ Etat des Conventions d'Insertion Professionnelles - CIP- des SHN (document à venir).
- 11.5/ Plan national de formation FFVoile 2010 (document à venir).
- 11.6/ Contrôle de l'habilitation par la FFVoile des hommes et des structures de formation – (document à venir).
- 11.7/ Ratification de la décision d'approbation « ISAF » de la Société Nautique de Marseille (document à venir)
- 11.8/ Principes de contrôle par la FFVoile des centres de formation approuvés « ISAF » (document à venir).

12/ COMMISSION CENTRALE D ARBITRAGE

- 12.1/ Modification du règlement de la CCA – document joint (10 mn)
- 12.2/ Système de prise en charge des arbitres – document joint (10 mn)

13/ REGLEMENTATION

- 13.1/ Règlement technique de la FFVoile - document joint (15 mn)

14/ EPREUVES INTERNATIONALES

- 14.1/ Epreuves internationales 2010 – document joint (10 mn)

15/ COMMISSION DES AGENTS

- 15.1/ Proposition de composition de la commission – document joint (10 mn)

1) Approbation du PV du 17/06/09.

PV transmis aux membres du C.A par courrier électronique.

Absence de remarques.

▲ PV du 17 juin 2009 soumis à l'approbation des membres du CA.

• **Vote du CA ⇒ Le CA approuve à l'unanimité le Procès Verbal du CA du 17 Juin 2009, étant entendu que la liste des administrateurs présents sera complétée.**

En effet, étaient également présents : D. Tincelin, C. Fourichon, C. Peyras, P. Adam, O. Bovyn, M. Cardon, C. Chabaud, JP. Cordonnier, YM. Daunar, C. Fraboulet, JF. Guillaumin, D. Horeau, MT. Lannuzel Jourdas, C. Le Bacquer, P. Mahaut, B. Meurgey, L. Peyron, D. Rebufat, Y. Rousse.
Etaient excusés : N. Peberel, F. Bellet, JC. Cour, JB. Mothes Massé, S. Raphalen .

2) Questions / Réponses aux membres du Bureau Exécutif.

Absence de questions sur les travaux du Bureau Exécutif.

3) Présentation du document d'élaboration de la politique générale de la Fédération,

comprenant la Convention d'Objectifs, servant de référence dans l'avenir tant au niveau national que régional
Un compte rendu des travaux de réflexion du 20 novembre, menés par les administrateurs du CA et les permanents invités, sera diffusé aux membres du CA lorsque les documents de synthèses seront finalisés.

4) Vie fédérale

4-1/ Trésorerie – Finances : présentation D. TINCELIN.

Documents transmis aux membres du C.A.

4-1-1/ Révision du budget FFVoile.

Lecture est faite des évolutions par rapport au point d'étape fait lors du précédent CA concernant les produits, le budget d'investissement, et les charges.

Intervention de JP Champion pour annoncer la décision du BE de nommer Madame M.T Lanuzel-Jourdas comme Trésorière adjointe, afin de suppléer à l'indisponibilité momentanée de D. Tincelin. De plus, il est prévu de mettre en place un pôle de gestion financière dont J.Ph Cour sera l'un des membres.

▲ **Budget soumis à l'approbation des membres du CA.**

- **Sur proposition du BE, le CA adopte à l'unanimité la modification budgétaire.**

Le budget recette est de 10242 K€, et en Dépenses de 10245 K€, soit un déficit prévisionnel de 3 K€. 746 K€ en investissement.

4-1-2/ Information sur le budget prévisionnel 2010.

Pour éviter toute perturbation dans le fonctionnement de la fédération entre la date de clôture de l'exercice 2009, et le vote du budget 2010 lors de l'AG du 27 mars prochain, il est proposé d'autoriser les Départements et Commissions à engager l'équivalent de 25% de leur budget de fonctionnement 2009.

▲ **Proposition faite aux membres du CA.**

Le BE propose un budget prévisionnel provisoire 2010, s'élevant en Dépenses à 10 569 K€, et en Investissement à 278 K€.

Ce budget provisoire reprend la base du budget 2009 voté à l'AG (hors participation financière dans la SVIF) et l'autorisation d'engagement avant vote de l'AG est fixée à 25% conformément au règlement financier.

4-2/ Vie Fédérale – JC MERIC

4-2-1/ Suite à donner sur la mise sous tutelle du CDVoile 85.

Document transmis aux membres du C.A par courrier électronique.

Suite à la mise sous tutelle du CD Voile de Vendée, une commission ad hoc de la Ligue a été mise en place pour gérer les activités de ce CDV.

Il en a résulté une normalisation de ses activités sur les plans fonctionnel, comptable, et dans la gestion des activités sportives.

Il est donc demandé au CA la levée de la tutelle du CDV 85 par la Ligue de voile des pays de la Loire.

▲ **Levée de tutelle soumise à l'approbation des membres du CA.**

- **Sur proposition du BE, le CA décide à l'unanimité la levée de la tutelle du CDVoile 85 par la Ligue de Voile des Pays de la Loire, étant entendu que la levée ne sera effective qu'après la tenue, dans des formes correctes, d'une prochaine Assemblée Générale électorale du CDVoile 85.**

4-2-2/ Dates des prochains CA.

▲ **Dates proposées : vendredi 5 mars (9H30 – 18H) – Paris.**

• **Vote du CA ⇒ Approbation à l'unanimité**

4-2-3/ Nomination du nouveau président du Conseil Fédéral d'Appel antidopage.

Document transmis aux membres du C.A par courrier électronique.

Jean Malassis Seris, Président du Conseil fédéral d'Appel de la FFVoile, a demandé, en raison de ses disponibilités limitées, à ne plus assurer la fonction de Président du Conseil Fédéral d'Appel Antidopage de la FFVoile.

Le BE de la FFVoile propose donc au CA, la nomination d'un nouveau Président en la personne d' Antoine Marcelaud.

▲ **Nomination soumise à l'approbation des membres du CA.**

• **Vote du CA ⇒ Approbation à l'unanimité**

4-2-4/ Affiliations des membres associés (association de classe).

▲ **Le CA décide à l'unanimité l'affiliation provisoire de l'Association de Classe, en catégorie Habitable, dénommée « Association 31.7 Attitude »**

5/ ORGANIGRAMME OPERATIONNEL

Sujet non traité.

Intervention de JP Champion :

- pour préciser qu'il s'agit d'un organigramme provisoire, qui nécessite encore quelques ajustements.
- pour informer les membres du CA de la création d'un CE au sein de la FFVoile, puisque la fédération compte désormais 50 salariés (de droit privé et cadres techniques bénéficiant de compléments de salaires fédéraux).

• **Une nouvelle version de cet organigramme sera présentée au BE du 06/12/2009.**

6/ DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT – J. KERHOAS.

6.1/ Diffusion du guide « Animer l'Ecole de Sport ».

6.2/ Point sur les actions du département Développement.

- Groupe de pilotage politique du Département Développement.

La 1ère réunion, qui s'est déroulée le 15 octobre, avait pour objet un état des lieux du Département (fonctionnement - réalisations - objectifs ...), mais aussi une analyse de l'évolution de la pratique voile en France (au-delà des seules activités fédérales).

Intervention de Ph. Fourrier (FIN) : point sur les ventes de voiliers et bateaux à moteur en 2009, et sur les activités de location.

- Equivalences entre diplômes Jeunesse & Sport et Marine Marchande (Capitaine 200).

- Encadrement des "sorties voile" sur bateaux collectifs.

Une pratique parfois pénalisée par les contrôles exercés par les Affaires Maritimes.

Une instruction est en préparation pour permettre aux BE et CQP d'encadrer cette pratique.

- Grenelle de la Mer.

Nomination de Catherine Chabaud comme Chef de projet de la Mission "Sensibilisation – Education".

Le Département Développement a pour volonté de répondre positivement aux demandes qui lui seront faites de s'associer à cette mission.

- Label ISAF des EFV.

L'ISAF a invité les autorités nationales à bâtir des plans de Développement incluant notamment la labellisation des systèmes nationaux d'enseignement de la voile. Il ne s'agit pas de labelliser les clubs ni les écoles de voile.

La FFVoile, et le RYA ont été choisis comme pilotes de ce projet, ce qui traduit une reconnaissance explicite de leur fonctionnement, et du travail déjà réalisé.

Une visite de 4 jours, de membres du RYA, est prévue en Bretagne et au siège de la fédération.

- Diaporama "Actions 2009".

Commentaires des résultats bruts et par types de publics – synthèse des tendances – co-financements ...

- Cofinancements :

Rappel du principe : Aide limitée dans le temps devant permettre d'expérimenter de nouveaux matériels.

Il en résulte que de nouveaux supports doivent être régulièrement proposés aux structures fédérales.

Arrêt des opérations de cofinancement menées par Bouygues au profit d'une trentaine d'EFV.

JP Champion : Le partenariat proposé par Bouygues aurait pu être assuré dans le cadre de la convention FFVoile / Orange, mais la fédération a fait le choix d'aider toutes les EFV.

Il est donc regrettable que 30 des EFV les plus importantes aient fait le choix du financement le plus lucratif au détriment du "collectif".

Il s'agit donc de deux choix politiques opposés, qui ne sont pas compatibles.

L'antériorité du partenariat avec Bouygues avait rendu possible cette situation, mais, à l'avenir, il ne sera plus accepté qu'une structure choisisse un autre partenaire que celui de la fédération, sauf à perdre le label EFV.

Ce partenariat avec Orange est en cours de renégociation.

- Audit Enseignement

Une nécessaire évolution des méthodes pédagogique a été mise en place depuis plusieurs années. Aujourd'hui, 45% des EFV les ont adoptées.

- Journée du Jeune Régatier

Rappel de ses objectifs :

- . Amener de nouveaux membres dans les clubs,
- . Alimenter la filière "pratique compétitive", et celle des futurs moniteurs.
- . Améliorer les compétences techniques des jeunes pour en faire des "pratiquants à vie".

Les retours de l'édition 2010 ont été positifs, mais aucun bilan quantitatif n'a été effectué.

Pour 2010, le choix d'une date unique, fixe, n'a pas été renouvelé.

Il lui a été préféré celui d'une période : le mois de septembre.

- Projets 2010

Développer les offres de pratiques destinées aux adultes (20 à 70 ans).

Des expérimentations sont en cours, dont la généralisation nécessitera le soutien de partenaires tels que la FIN et la SNSM.

Intervention de Ph. Fourier sur l'évolution des "pratiquants voile" de 1995 à 2009, et sur l'impact de l'opération "Rénovation des EFV".

Globalement le nombre de propriétaires de voiliers progresse légèrement, et le pourcentage du "parc voiliers" par rapport à l'ensemble des bateaux augmente en valeur (20% en 2009).

De plus, un certain nombre d'embarcations à voile ne sont pas comptabilisées dans les statistiques officielles, ce qui induit que leur proportion est plus grande que celle indiquée officiellement.

Pour ce qui concerne l'âge des propriétaires, il est en moyenne de 60 ans aujourd'hui, mais heureusement de nombreux jeunes naviguent. Ils prendront la relève dans le futur.

La voile a donc un bel avenir, notamment dans le cadre des évolutions liées au développement durable.

Intervention de Y.M Daunar, pour faire remarquer que, dans le domaine des cofinancements, les DOM TOM sont pénalisés par leur éloignement (coûts des transports ...), et que la date choisie pour la Journée du Régatier n'est pas compatible avec les calendriers d'activité de ces régions.

J. Kerhoas : des adaptations sont effectivement nécessaires pour répondre aux spécificités de certains territoires, mais aussi aux récentes décisions de l'Etat.

7/ DEPARTEMENT VOILE LEGERE – JP CHURET

7.1/ Championnat du Monde Junior ISAF 2010 – Règlement de sélection.

Document transmis aux membres du C.A par courrier électronique.

Présentation du règlement de sélection.

▲ Règlement soumis à l'approbation des membres du CA.

- **Le CA entérine le règlement de sélection pour le Championnat du Monde Junior ISAF 2010 intégrant 2 nouveaux points : a) règlement : « 9- Chaque coureur sélectionné devra être à jour de son suivi longitudinal » et « 10- Chaque coureur sélectionné autorise la FFVoile à utiliser gracieusement son image et son nom sur tout support à des fins promotionnelles et/ou publicitaires».**

7.2/ Modification des titres du Championnat de France de Voile Dériveurs, Quillards de Sport et Catamarans avec la création à partir de 2010, de 4 titres Inter-séries Open pour les pratiques Dériveur Double, Dériveur Solitaire, Quillard de Sport et Catamaran.

Document transmis aux membres du C.A par courrier électronique.

Le BE, sur proposition du Département Voile Légère, propose de modifier ces titres par la création de 4 titres Inter-séries Open (masculin / féminin/mixte) pour les pratiques Dériveur Double – Dériveur solitaire – Quillards de sport – Catamaran. Ceci afin d'accompagner le développement des régates Inter série qui contribuent à redynamiser la pratique de la voile légère dans les clubs.

Présentation de l'argumentaire et du règlement 2010.

▲ Règlement soumis à l'approbation des membres du CA.

- **Le CA entérine la proposition de modification des titres du Championnat de France de voile Dériveurs, Quillards de Sports et Catamarans à partir de 2010, par la création de 4 titres Inter-séries Open pour les pratiques Dériveur Double, Dériveur Solitaire, Quillard de Sport et Catamaran.**

7.3/ Prise en compte des résultats des licenciés étrangers dans tous les Classements Nationaux et régionaux gérés par la FFVoile.

Document transmis aux membres du C.A par courrier électronique.

Suite à la sollicitation de plusieurs clubs, dont certains membres sont de nationalité étrangère, il est proposé au CA un règlement permettant d'établir clairement les conditions dans lesquelles ces coureurs peuvent participer aux régates nationales, et internationales se déroulant en France.

▲ Règlement soumis à l'approbation des membres du CA.

- **Le CA entérine la prise en compte des résultats des licenciés étrangers dans tous les classements nationaux et régionaux gérés par la FFVoile. Il décide de faire figurer ce texte de référence sur tous les classements nationaux et régionaux gérés par la FFVoile.**

7.4/ Modification du règlement des Classements Nationaux et Régionaux Individuels Fédéraux consécutivement à l'établissement du règlement pour la prise en compte des licenciés étrangers dans tous les Classements Nationaux et Régionaux gérés par la FFVoile.

Document transmis aux membres du C.A par courrier électronique.

Exposé des motifs et présentation des modifications proposées aux membres du CA.

▲ Modifications soumises à l'approbation des membres du CA.

- **Le CA entérine les modifications du règlement du CNIF et du CRIF consécutives à la prise en compte des résultats des licenciés étrangers dans tous les Classements Nationaux et Régionaux gérés par la FFVoile.**

7.5/ Demande de délégation au BE pour la réactualisation annuelle dans les différents Groupe de la liste des Compétitions prises en compte pour la Division Internationale du Classement National Individuel Fédéral.

Document transmis aux membres du C.A par courrier électronique.

Exposé des motifs et proposition de résolution faite aux membres du CA.

▲ Demande soumise à l'approbation des membres du CA.

- **Le CA donne au Bureau Exécutif délégation pour réactualiser la liste des compétitions prises en compte pour la division internationale du CNIF.**

7.6/ Réécriture de l'article VI-2, pour une meilleure lisibilité, du Règlement des Championnats de France de Voile « Classiques » Tour.

Document transmis aux membres du C.A par courrier électronique.

Exposé des motifs et proposition de résolution faite aux membres du CA.

▲ Règlement soumis à l'approbation des membres du CA.

- **Le CA entérine la modification de l'article VI-2 du Règlement des Championnats de France de Voile « Classiques » Tour telle que : VI-2 Pour établir le résultat final d'un Championnat de France « Classiques » Tour, le classement général de chaque étape retenue sera pris en compte après avoir été recalculé en retirant les équipages ne correspondant pas aux critères de l'article V Admissibilité.**

7.7/ Réactualisation annuelle des règlements des « Classiques » Tours déjà créés : Nombre d'étapes et nombre d'étapes prises en compte, dates, lieu et coefficient de chacune des étapes.

Document transmis aux membres du C.A par courrier électronique.

Le BE demande au CA délégation pour la réactualisation annuelle des règlements des "Classiques Tour" déjà créés.

▲ Demande soumise à l'approbation des membres du CA.

• **Le CA donne au Bureau Exécutif délégation pour la réactualisation annuelle des règlements des « Classiques » Tours déjà créés : Nombre d'étapes et nombre d'étapes prises en compte, dates, lieu et coefficient de chacune des étapes.**

7.8/ Création d'un Championnat de France Minimes sur «Flotte Collective» avec attribution d'un titre de Champion de France Minimes sur O'pen Bic.

Document transmis aux membres du C.A par courrier électronique.

L'objectif est d'apprendre à faire de la régate autrement, et d'assurer le développement de la pratique sportive dans un contexte social et économique qui risque de modifier profondément les aspirations et les comportements des pratiquants.

Grâce à la fourniture de 80 bateaux par la société BIC, les jeunes et leurs entraîneurs pourront venir participer à ce championnat dans des conditions beaucoup plus simples et économiques.

Interventions :

- JP Champion : Il est important de soutenir ce championnat et son mode d'organisation car il ouvre des voies nouvelles, et permet d'aller de l'avant. Le Conseil des Ligues en a d'ailleurs compris tout l'intérêt.

Un arbitrage adapté et des parcours nouveaux pourront être proposés, même s'il ne s'agit pas d'écarter systématiquement les parcours traditionnels.

Les dates et modalités d'organisation de ce championnat ne sont pas définitivement fixées. Il convient de se donner un peu de temps pour le faire.

Différents souhaits et suggestions sont formulés pour l'organisation de ce championnat :

- Faire cette épreuve sur un plan d'eau intérieur,
- La mettre avec le Chpt de France Glisse, auquel correspond "l'esprit" du bateau,
- Ne pas la mélanger aux Chpts classiques, car elle est de nature différente des autres...

Mais il est souhaité qu'une décision soit prise avant fin décembre, pour permettre la recherche des financements nécessaires, et en faciliter l'organisation.

JPC : des échanges approfondis sont encore nécessaires avant de finaliser ce projet.

Il est donc proposé de valider la création de ce championnat, et de soumettre à un vote électronique ses modalités d'organisation.

▲ Création du championnat et du titre soumis à l'approbation des membres du CA.

• **Le CA décide à l'unanimité la création d'un Championnat de France de Voile Minimes sur « Flotte Collective » avec attribution d'un titre de Champion de France de Voile Minimes Solitaire O'pen Bic à partir de 2010.**

Concernant les types de parcours, le lieu, les dates, les quotas, la décision sera prise par un vote Electronique du CA avec envoi des documents le 14/12 et vote pour le 18 Décembre 2009.

7.9/ Modification de la tranche d'âge pour les titres 293 OD fille et garçon, au Championnat de France Espoirs Glisse à partir de 2010.

Document transmis aux membres du C.A par courrier électronique.

L'objectif est de permettre aux clubs de proposer à leurs jeunes coureurs une pratique sur 293 OD à partir de 12 ans et jusqu'à 20 ans, et d'éviter aux "petits gabarits" l'obligation de passer en Hybride après 17 ans, support non adapté pour eux.

Interventions :

- B. Meugey, pour donner son accord sur ce projet, mais en demandant l'existence de 2 titres (un titre Cadettes + 1 pour les 17/20 ans), afin d'éviter tout risque de suppression d'un titre chez les filles par manque de participation (si démobilisation des 15/16 ans liée à la présence des 17/20 ans).

- JP Champion, pour souligner l'écueil d'une représentativité insuffisante si l'effectif est très faible.

▲ Règlement soumis à l'approbation des membres du CA.

• **Le CA entérine, à l'unanimité moins 1 abstention, la modification de la tranche d'âge pour les titres 293 OD Fille et Garçon au Championnat de France Espoirs Glisse à partir de 2010.**

La nouvelle tranche d'âge, à partir de 2010, est de 15 à 20 ans.

7.10/ Règlement Championnats de France Voile en entreprise.

Document transmis aux membres du C.A par courrier électronique.

Règlement déjà voté, mais qui demande des clarifications concernant les articles N° 4 et 7, concernant la définition de "salarié" et "d'équipe de salariés".

Présentation des modifications et de la résolution proposées.

▲ Règlement soumis à l'approbation des membres du CA.

▪ **Le CA approuve la modification du règlement du championnat de France Entreprise et en particulier son article 4.**

8/ DEPARTEMENT HABITABLE – H BACCHINI

8.1/ Règlement du Championnat de France de Voile Interséries des Croiseurs Légers.

Document transmis aux membres du C.A par courrier électronique.

Présentation du règlement de ce championnat, qui se déroulera sur le Lac de la Forêt d'Orient, et de la modification adoptée pour l'édition 2010 relative à la dénomination de l'organisateur.

▲ Règlement soumis à l'approbation des membres du CA.

▪ **Le CA entérine le règlement modifié du Championnat de France de Voile Interséries des Croiseurs Légers.**

8.2/ Règlement du Championnat de France de Voile Interséries de Course Côtière.

Document transmis aux membres du C.A par courrier électronique.

Après une 1^{ère} édition en méditerranée, celle de 2010 se déroulera au départ de Morlaix.

Afin de ne pas alourdir le calendrier, c'est la 27^e édition du Télégramme Tresco Trophée qui servira de support à ce championnat.

Présentation du règlement de l'épreuve et des modifications apportées par rapport à 2009.

Interventions :

- B. Bonneau : quels sont les autres types de bateaux mentionnés dans l'article VII (iii) ?

- D. Pillons / M. Bouvet : Ils seront définis en fonction du parcours choisi – mention en sera faite dans l'avis de course.

▲ Règlement soumis à l'approbation des membres du CA.

▪ **Le CA valide la modification du règlement du Championnat de France de Voile Interséries de Course Côtière, qui permet à l'organisateur d'inviter des bateaux n'appartenant pas aux classes C, D, E, F, G, R3, R4., et entérine le règlement modifié du Championnat de France de Voile Interséries de Course Côtière.**

8.3/ Règlement du Championnat de France de Voile féminin de Match Racing.

Document transmis aux membres du C.A par courrier électronique.

Présentation du règlement de l'édition 2010 de cette épreuve.

En raison du calendrier chargé du 1^{er} semestre, il est proposé de reporter cette épreuve en octobre.

▲ Règlement soumis à l'approbation des membres du CA.

▪ **Le CA entérine la rédaction du règlement du Championnat de France de Voile Féminin de Match Racing 2010.**

8.4/ Règlement du Championnat de France de Voile Espoirs de Match Racing.

Document transmis aux membres du C.A par courrier électronique.

Présentation du règlement de l'édition 2010 de cette épreuve.

Proposition est faite d'appliquer aux 15/20 ans les mêmes règles de poids que pour les filles, ce qui devrait permettre de renforcer la valeur sportive de l'épreuve, et diminuer l'influence du facteur "poids de l'équipage".

▲ Règlement soumis à l'approbation des membres du CA.

▪ **Le CA entérine la modification du règlement du Championnat de France de Voile Espoirs de Match Racing pour les années 2010 et suivantes.**

8.5/ Règlement du Championnat de France Equipage 2010.

Document remis aux membres du C.A.

Pour 2010, il est proposé deux modifications au règlement du CFE :

- l'une concernant le coefficient de la dernière étape,
 - l'autre, une harmonisation des coefficients des grandes courses entre tous les organisateurs.
- Présentation du règlement de l'édition 2010 de cette épreuve.

▲ Règlement soumis à l'approbation des membres du CA.

- **Le CA entérine le Règlement du Championnat de France Equipage 2010.**

9/ HAUT NIVEAU

9.1/ Information sur le collectif Equipe de France et sur le groupe France Espoirs.

Document transmis aux membres du C.A par courrier électronique.

Présentation du Collectif Equipe de France (35 membres – liste non définitive), du Groupe France Espoirs 2010, et de leurs modes de fonctionnement.

Le groupe Espoirs n'a pas vocation à garder longtemps les mêmes coureurs. Il doit servir d'étape de transition et de tremplin vers le haut niveau.

10/ DIRECTION TECHNIQUE

10.1/ Validation de la demande de subvention CNDS ainsi que le projet d'investissement et le plan de financement correspondant.

Document transmis aux membres du C.A par courrier électronique.

Suite aux préconisations du Ministère de la Santé et des Sports, la FFVoile a été amenée à déposer une demande de subvention d'équipement auprès du CNDS, afin d'acquérir des bateaux destinés à l'Equipe de France de Voile Olympique.

Présentation de ce dossier aux membres du CA, et du projet d'investissement 2009/2012.

Le financement de ce projet sera réparti entre le Ministère, dans le cadre de la convention d'objectifs (50%), Le CNDS (30%) et la FFVoile (20%).

▲ Demande de subvention soumise à l'approbation des membres du CA.

- **Suite à la présentation de la note d'opportunité sur l'équipement en bateaux de l'Equipe de France Voile olympique, le CA valide le dossier et la demande de subvention CNDS pour l'Equipe de France de Voile, ainsi que le projet d'investissement et le plan de financement correspondant.**

11/ MISSION FORMATION – M DUCLOT

11.1/ Compte rendu du conseil de perfectionnement des Formations.

Document transmis aux membres du C.A.

Présentation du compte rendu de la réunion du Conseil qui s'est tenue le 2 octobre au siège de la FFVoile. Quatre domaines, parmi ceux abordés méritent particulièrement l'attention du CA : la compétition – l'enseignement – les diplômes délivrés par les ministères certificateurs – le contexte européen.

Interventions :

- JP Champion : quand pourra t'on disposer d'un diplôme d'Entraîneur ?

J. Cathelineau : les récentes modifications du diplôme d'entraîneur ont provoqué une diminution des candidatures, mais aussi une élévation de leur niveau technique. En 2010, cinq stages de formation sont prévus.

Différents commentaires et suggestions sont formulés concernant :

- le renforcement du rôle des ligues dans la préparation des candidats,
- le besoin d'un nombre important d'entraîneurs pour assurer la relance des activités sportives, et en particulier des Ecoles de Sport,

- les passerelles possibles entre les diplômes d'AMV et d'Entraîneurs (4 UV communes),

- l'absence de rémunération rendant la qualification d'Entraîneur peu attractive,

Il est souligné que suite à l'accord récent entre la CNOSF et les partenaires sociaux, cette évolution devient possible.

- les conditions de mise en place d'un CQP "Entraîneur Voile", rendant possible cette rémunération :

faire valoir la nécessité d'avoir des entraîneurs rémunérés, et les conditions d'exercice de cette

fonction. Se regrouper à plusieurs fédérations ayant les mêmes intérêts pour peser plus fortement sur les partenaires sociaux et se donner plus de chances de faire aboutir cette démarche (choix du mode opératoire ...). Prouver l'absence de concurrence avec les diplômes existants.

▲ Proposition soumise à l'approbation des membres du CA.

• **Suite au débat en CA, ce dernier demande d'inscrire à l'ordre du jour du prochain BE de la FFVoile, un point sur les démarches à initier pour la mise en place d'un CQP entraîneur voile. Le sujet sera ensuite ré-abordé au CA de Mars 2010 voire à l'AG fédérale.**

11.2/ Point d'étape des délivrances de certifications par la FFVoile en 2009.

Document transmis aux membres du C.A.

Présentation du document diffusé concernant les certifications d'AMV, les diplômes (bénévoles) de Moniteur de voile, et d'Entraîneurs FFVoile : il est constaté une baisse du nombre des diplômés (20 à 25%), notamment en raison d'un niveau de recrutement plus élevé.

▲ Le CA de la FFVoile est informé du nombre de certifications délivrées par la FFVoile (Mission formation) depuis le 1^{er} janvier 2009.

• **Un bilan complet et consolidé de l'année 2009 sera fourni dès les premières réunions 2010 du Bureau exécutif et du Conseil d'administration de la FFVoile.**

11.3/ Etat des conventions de formation avec les universités.

Document transmis aux membres du C.A.

Suite à l'enquête réalisée par la Mission Formation auprès de 45 universités, des conventions ont été mises en place avec quelques une d'entre elles.

A ce jour, deux ont été signées avec les universités de Bourgogne et Bordeaux II, et une 3^e est en cours de signature avec l'université de Bretagne Occidentale.

Exemple est pris avec Dijon où 4 étudiants inscrits en licence STAPS, en 2009, bénéficient d'un complément de formation en voile qui leur permettra ensuite d'encadrer la voile à titre rémunéré. Pour B. Meurgey, ces formations sont d'un niveau nettement supérieur à celui des anciens BE.

Il est demandé que des fiches explicatives simples soient réalisées et diffusées afin d'informer les structures fédérales des prérogatives résultant de ces formations, et des rôles respectifs qui peuvent être assumés par ces futurs diplômés et par les BE.

▲ Le CA de la FFVoile est informé de l'intérêt du conventionnement réalisé avec 3 universités (Dijon, Bordeaux et Brest) et des opportunités à l'étude avec 3 à 5 universités supplémentaires.

• **Une implication des ligues concernées et des cadres techniques voile compétents dans le cadre de ce conventionnement est jugé souhaitable, sous l'autorité du DTN de la FFVoile (lettres de mission).**

11.4/Etat des Conventions d'Insertion Professionnelles - CIP- des SHN.

Document transmis aux membres du C.A.

Présentation du tableau récapitulant les aides attribuées par la FFVoile et l'Etat aux jeunes bénéficiant d'emplois aménagés.

Montant des aides attribuées dans le cadre de ces Conventions : 13900 € pour 10 bénéficiaires.

11.5/ Plan national de formation FFVoile 2010.

Document transmis aux membres du C.A.

Présentation des principes de ce plan annuel et du calendrier des actions de formation de la FFVoile pour 2010.

Celui-ci comporte deux types de formations :

- celles réalisées avec l'ENVSAN, qui concernent les formateurs / coordonnateurs / entraîneurs FFVoile / Responsables Techniques Qualifiés.
- celles de la FFVoile.

Exemples : Formation des Dirigeants de Ligues – Femmes à la barre – Entraîneurs Nationaux (INSEP), Directeurs de structures ...

Ce plan de formation, qui fait l'objet d'une double demande de financement (MSS et CPNEF sport), doit encore être validé dans le cadre de la C.O et des accords de branche.

Le calendrier des stages sera diffusé sur le site Internet fédéral, et mis à jour si nécessaire.

▲ Proposition soumise à l'approbation des membres du CA.

• **Le CA adopte le principe d'un plan annuel de formation FFVoile reconductible jusqu'en 2012, et mis en œuvre pour 2010 selon le tableau joint en annexe 2.**

Il délègue à la Mission Formation les éventuelles adaptations nécessaires en cours d'année, lesquelles feront l'objet d'une information du BE.

11.6/ Contrôle de l'habilitation par la FFVoile des hommes et des structures de formation.

Document transmis aux membres du C.A.

▲ Sujet déjà traité lors d'un précédent CA

11.7/ Ratification de la décision d'approbation « ISAF » de la Société Nautique de Marseille.

Document transmis aux membres du C.A.

Sur demande du club concerné, le Président de la FFVoile a missionné un expert pour apprécier la capacité de la Société Nautique de Marseille (SNM) à organiser des stages d'entraînement à la survie individuelle en mer.

Cette mission d'expertise ayant rendu un avis favorable sur les capacités de la SNM à organiser ce type de stage, son habilitation est proposée au CA.

▲ Proposition soumise à l'approbation des membres du CA.

• Le CA de la FFVoile, réunit les 20 et 21 novembre 2009, après avoir pris connaissance du rapport d'expertise de Jacques CATHELINÉAU missionné à cette fin, entendu la volonté affirmée des dirigeants de l'association, lesquels ont pris connaissance des documents ISAF, vu la décision du Bureau Exécutif FFVoile, du 16 juin 2009, valide l'habilitation par la FFVoile de l'association Société Nautique de Marseille (SNM) dont le siège social se situe à Marseille, pour l'organisation de stages d'entraînement à la survie individuelle offshore tels que prescrits par la Fédération Internationale de Voile, l'ISAF (International Sailing Federation), dans ses « ISAF Offshore Special Regulations Appendix G ». Cette possibilité s'exerce en dehors de la formation professionnelle pour laquelle la SNM n'est pas déclarée.

La SNM fournira à la FFVoile le descriptif du programme et des modalités d'organisation de la session ainsi que la qualité des formateurs, intervenants ou experts mobilisés.

La SNM communiquera après chaque session à la FFVoile la liste avec coordonnées des candidats ayant suivi le stage avec succès pour délivrance du certificat, ainsi que la liste et les coordonnées des candidats ayant échoué avec les motifs de leurs échecs.

La FFVoile communiquera les coordonnées du centre habilité SNM sur son site internet.

Cette habilitation est délivrée pour une période de un an et renouvelable par tacite reconduction.

Cette habilitation peut être retirée à tout moment, dès lors que les contenus pédagogiques des stages ne seraient pas conformes aux prescriptions de l'ISAF, ou que la SNM ne remplirait plus les conditions énoncées ci-dessus.

11.8/ Principes de contrôle par la FFVoile des centres de formation approuvés « ISAF ».

Document transmis aux membres du C.A.

Sur demande du BE, il a été souhaité que soit définie une méthode commune de contrôle des centres qui organisent des stages d'entraînement à la survie, dénommés "Stage de survie ISAF".

Il est proposé d'acter les principes de contrôle d'habilitation de ces centres, et de charger le BE d'en effectuer la mise en œuvre et le suivi.

▲ Proposition soumise à l'approbation des membres du CA.

• Le CA, considérant l'ensemble des centres habilités à ce jour (8) pour organiser les « stages de survie ISAF », adopte les principes de contrôle prévus pour l'ensemble des formations habilités par la FFVoile.

• Le CA décide en outre que :

1/ L'habilitation par la FFVoile des centres de formation pour l'organisation de stages d'entraînement à la survie individuelle offshore tels que prescrits par la Fédération Internationale de Voile, l'ISAF (International Sailing Federation), dans ses « ISAF Offshore Special Regulations Appendix G » relève à compter de ce jour de la compétence du Bureau Exécutif de la FFVoile.

2/Cette habilitation est délivrée par le Bureau Exécutif (BE) de la FFVoile pour une période d'un an et renouvelable par tacite reconduction. Elle peut être retirée à tout moment par le BE, dès lors que les contenus pédagogiques des stages ou la qualité des formateurs ne seraient plus conformes aux prescriptions de l'ISAF, ou que le centre de formation ne remplirait plus les conditions énoncées ci-dessus.

3/Chaque centre fournit à la FFVoile, le programme et les modalités d'organisation des sessions (nom et qualité des formateurs et des experts mobilisés) ; il informe la FFVoile de toute modification intervenant lors des sessions suivantes avant la tenue des sessions.

4/ Chaque centre communique à l'issue de chaque session à la FFVoile la liste et les coordonnées des candidats ayant suivi le stage avec succès ainsi que la liste et les coordonnées des candidats non certifiés, accompagnée des motifs de leur échec.

5/ La FFVoile délivre les certificats de stage suivant le formulaire approprié aux candidats certifiés ; l'information des candidats non certifiés est assurée directement par le centre de formation qui leur en indique le(s) motif(s).

6/ La FFVoile peut organiser une évaluation de la qualité des « stages de survie ISAF » par tout moyen qu'elle juge utile, notamment par sondage ou enquête auprès des bénéficiaires.

7/ Tout recours relatifs aux décisions prises en application des dispositions précédentes est adressé au Président de la FFVoile, lequel les soumet, après instruction, à la décision du BE.

8/ Un bilan annuel d'application de ces dispositions est présenté au CA ainsi que le bilan annuel transmis à l'ISAF.

Intervention de JB Mothes Massé:

- Si un centre juge qu'une personne n'a pas les aptitudes physiques requises, son stage ne peut être validé.

- Problématique du renouvellement des certificats dont la validité, limitée à 5 ans, arrive à échéance. Plusieurs solutions sont envisageables : une prorogation d'un an, la mise en place de sessions spécifiques de "mise à jour", ou la nécessité de refaire un stage complet.

- Demande que soit inscrit à l'ordre du jour d'un prochain BE le sujet : "politique de la FFVoile concernant le développement des centres de formation, et implantation géographique".

12/ COMMISSION CENTRALE D ARBITRAGE – JL DENECHAU.

12.1/ Modification du règlement de la CCA

Document transmis aux membres du C.A.

Présentation des propositions d'évolution du règlement de la CCA, et notamment du projet de répartition des arbitres en 5 groupes et des critères retenus pour établir ces groupes.

Leur composition sera déterminée annuellement par la CCA, en fonction des règles adoptées.

Ce projet de répartition doit permettre à chaque arbitre de mieux se situer dans le corps arbitral, et à tout le collectif de progresser.

▲ Proposition soumise à l'approbation des membres du CA.

- **Vote du CA ⇒ Adoption à l'unanimité du règlement de la CCA modifié.**

12.2/ Système de prise en charge des arbitres.

Document transmis aux membres du C.A.

Rappel concernant la situation actuelle, et exposé de la problématique concernant le montant des indemnités versées aux arbitres et notamment aux arbitres stagiaires.

Les organisateurs d'épreuves estiment souvent que la prise en charge des frais d'arbitrages par la FFVoile est insuffisante, et qu'il en résulte pour eux des coûts importants.

Présentation au CA des 5 possibilités de choix qui ont été soumises à l'approbation du BE pour 2010.

▲ Information est donnée sur la décision du BE de maintenir les prises en charge des frais d'hébergement des arbitres au niveau des tarifs 2009, soit 30,50 €.

A l'avenir, le dispositif sera organisé différemment afin que l'arbitrage ne soit pas ressenti comme un coût par les organisateurs.

13/ REGLEMENTATION

13.1/ Règlement technique de la FFVoile.

Document transmis aux membres du C.A.

Il s'agit d'un extrait du règlement général de la FFVoile qui est en cours d'élaboration.

Ce règlement technique sera d'ailleurs repris dans le règlement général, tout en conservant une numérotation spécifique lui conférant sa propre autonomie.

Il a donc une valeur juridique autonome et doit pouvoir être présenté aux institutions et notamment aux Affaires Maritimes si nécessaire.

Pour cela, des modifications doivent lui être apportées afin de prendre en compte les évolutions récentes des différents textes de la FFVoile.

Présentation du projet de règlement complété et actualisé (Expl : Rôle des Directeurs de Course ...).

Ce texte sera soumis pour avis au Préfet Maritime de l'atlantique.

Intervention de M. Bouvet :

Des modifications mineures restent à apporter au niveau de la Charte des Entraîneurs, notamment pour ce qui concerne la bonne intégration des entraîneurs des Centres d'Excellence FFVoile.

▲ Le CA adopte à l'unanimité la rédaction du Règlement Technique de la FFVoile, et donne mandat au Bureau Exécutif pour éventuellement ratifier et rendre immédiatement opposable aux tiers toute modification exigée par les Autorités Maritimes, et modifier les annexes.

• **Le CA demande que le document ne fasse pas l'objet d'une parution électronique avant la validation par les autorités maritimes.**

14/ EPREUVES INTERNATIONALES – B. BONNEAU.

14.1/ Epreuves internationales 2010.

Document transmis aux membres du C.A.

▲ Le CA valide le choix des épreuves 2010 (tableau ci-dessous).

TITRE	Classes	Dates début	Dates fin	LIEU / ORGANISATEUR
Championnat d'Europe	Soling	28/08/2010	04/09/2010	La Trinité
Championnat du monde (Junior, Youth, Masters WC)	Bic Techno 293 OD	24-juil	31-juil	CV Martigues
Championnat du monde slalom jeunes et vétérans (Junior, Youth, Master)	Funboard	avril ou fin août	avril ou fin août	Hyères Windsurf Organisation
Championnat d'Europe Jeunes	470, 420	40037	40045	SR Rochelaises
Championnat du monde Junior et Youth freestyle	Freestyle	16-juin	20-juin	La Pelle
Championnat d'Europe	1m	26-sept	02-oct	UN Viviers Montelimar
Championnat d'Europe	Contender	24-juil	30-juil	SR Rochelaises
Championnat du monde	F18	03-juil	10-juil	CVB Erquy
Européen Flying Fifteen	Flying Fifteen	Août	Août	SR Rochelaises
Championnat d'Europe B14	B14	08-juil	10-juil	YC Carnac
Championnat du monde B14	B14	12-juil	16-juil	YC Carnac
Championnat d'Europe I 14	I 14	07-sept	11-sept	ASN Quiberon
Championnat du monde RS Feva / Tera	RS Feva / Tera	24-juil	31-juil	YC Carnac

15/ COMMISSION DES AGENTS – E. MARLIOT.

15.1/ Proposition de composition de la commission.

Il est prévu par le dispositif législatif réglementaire que les membres de cette commission soient élus pour 3 ans, une fois renouvelable.

Le mandat de l'intégralité de ses membres, à l'exception de celui de Ch. Le Pape, arrive donc à expiration.

De ce fait, une liste des personnes pouvant composer cette commission est proposée au CA.

▲ Proposition soumise à l'approbation des membres du CA.

· **Vote du CA ⇒ Adoption à l'unanimité de la composition de la commission des agents sportifs de la FFVoile, comme suit :**

Commission Agents Sportifs : Membres titulaires / Membres suppléants :

- **Président : Jean-Christophe COUR / Jean-Claude MERIC.**
- **Membre qualifié voile : Cédric FRABOULET / Claude DAYON.**
- **Membre qualifié juridique : Antoine SAVIGNAT / Antoine MARCELAUD.**
- **Représentant des agents : Lionel COLLIN.**
- **Représentant des sportifs : Jérémie BEYOU / Xavier ROHART.**
- **Représentant des entraîneurs : Christian LE PAPE / Philippe DELAYE.**

- **DTN : Philippe GOUARD / Guillaume CHIELINO.**
- **Représentant ANPE : désigné par Pôle emploi Paris.**
- **Représentant CNOSF : désignés par CNOSF.**